

RAPPORT RSE

Année 2025



Claire MAETZ

Responsable QHSE

23/03/2026

I. PRESENTATION GENERALE

Ateliers du Bocage est une SCIC – **Coopérative d'utilité sociale et environnementale**, dont la mission est **d'accompagner les transitions sociales, écologiques et numériques**, tout en favorisant l'implication des parties prenantes et l'ancrage territorial.

Ce modèle garantit la cohérence entre la stratégie, la raison d'être et les décisions opérationnelles.

En 2025, la structure compte **192 salariés**, dont une part significative en emploi accompagné (EI ou EA), affirmant son **rôle d'acteur engagé de l'inclusion sociale**.

La démarche RSE de la coopérative s'appuie sur :

- ✓ La norme ISO 26000 comme cadre structurant,
- ✓ Les exigences de la CSRD adaptées aux PME de moins de 200 salariés,
- ✓ Les référentiels EcoVadis et ZEI, en particulier sur les piliers Social, Environnement et Ethique.

Elle vise à garantir un **développement durable équilibré**, conciliant **performance économique, utilité sociale et respect de l'environnement**.

La gouvernance intègre la RSE comme un axe structurant, formalisé à travers :

- ✓ Une Charte RSE et de déontologie,
- ✓ Une Politique Développement Durable Horizon 2026,
- ✓ Une Politique Achats Responsables,
- ✓ Une démarche d'amélioration continue en environnement reconnu par la certification ISO 14001 déployée depuis 2009.



Nos valeurs



Placer l'humain au cœur de notre modèle économique

Notre appartenance au mouvement Emmaüs a favorisé l'émergence d'un modèle coopératif fondé sur une démarche collective et le partage des richesses. La solidarité, l'accueil, l'autonomie par l'activité et le développement durable constituent notre ADN depuis notre création.



Favoriser la solidarité, l'accueil et l'ouverture

Nous sommes convaincus que chacun peut trouver sa place et s'épanouir dans la société. Ainsi, en tant qu'entreprise adaptée et d'insertion, nous permettons à des personnes fragiles ou en situation d'exclusion de retrouver par l'emploi la confiance en elles et l'envie de monter en compétences.



Militer pour un développement plus vertueux

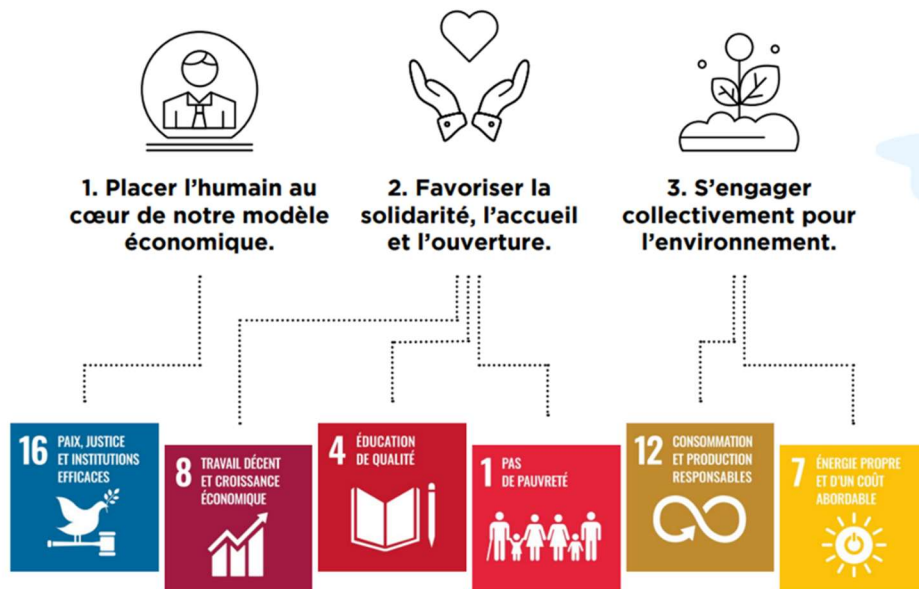
... qui profite à tous : aux citoyens, aux entreprises et aux territoires d'ici ou d'ailleurs, pour les Deux-Sèvres et le reste du monde !



S'engager collectivement pour l'environnement

À travers toutes nos activités, nous cherchons à minimiser l'impact d'une société de surproduction, grâce à la revalorisation de matières premières et au reconditionnement. Nous encourageons ainsi un mode de consommation plus responsable et engagé pour la préservation de la planète.

Nos engagements



Appartenance au Mouvement Emmaüs

Les Ateliers du Bocage adhèrent à Emmaüs-International, à Emmaüs Europe et à Emmaüs France. Dans le cadre de son adhésion à Emmaüs France, la coopérative est affiliée à la branche économie solidaire et insertion. Elle s'oblige à respecter les engagements qui en découlent, formalisés au sein d'un contrat d'affiliation et à respecter les "textes fondateurs" en vigueur (Manifeste Universel - 1969 ; Engagements solidaires - 1999 ; Ampleurs et limites de l'engagement - 1976-1979 ; Charte d'identité et d'appartenance - 1996 ; Nos valeurs et nos principes d'action - 2016).

Annexe 1 : Extrait des statuts du Mouvement Emmaüs

Annexe 2 : Manifeste Universel du Mouvement Emmaüs

Les Ateliers du Bocage sont acteurs de solidarités internes au Mouvement Emmaüs ou externes en soutenant des projets, actions ou structures (soutien humain, matériels ou financiers).

Ateliers du Bocage s'engage à appliquer et mettre en œuvre les valeurs du mouvement Emmaüs qui s'appuie sur 4 piliers :

- ✓ La solidarité,
- ✓ L'accueil inconditionnel,
- ✓ L'autonomie par l'activité,
- ✓ Le développement durable.

On retrouve également ces valeurs au sein des ODD identifiés ci-dessus.

Objectif du rapport RSE

Le rapport RSE d'Ateliers du Bocage constitue un outil de pilotage, de transparence et de dialogue avec les parties prenantes. Il permet d'apprécier les résultats de la coopérative au regard :

- ✓ De sa raison d'être,
- ✓ De ses engagements sociaux, sociétaux et environnementaux,
- ✓ Des attentes du cadre CSRD adapté aux PME de moins de 200 salariés,
- ✓ Et des critères d'évaluation EcoVadis et ZEI.

Ce reporting s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, en lien avec les axes de progrès identifiés pour 2026.

II. GOUVERNANCE DE L'ORGANISATION

Ateliers du Bocage est une SCIC d'utilité sociale et environnementale, membre du Mouvement Emmaüs, avec une **gouvernance multipartite** favorisant **la transparence, la responsabilité et l'ancrage territorial**.

La RSE est intégrée à tous les niveaux via :

- ✓ Une Charte RSE et de déontologie,
- ✓ Une Politique Développement Durable Horizon 2026,
- ✓ Une Politique Achats Responsables,
- ✓ Des programmes opérationnels et indicateurs de suivi.

Nos activités



Réemployer – Nos activités

Téléphonie  	Toners et Cartouches  	Livres  	Invendu non-alimentaire  
Informatique  	Palette de bois  	Espaces verts et naturels  	Solidatech  

Membre d'Emmaüs

Réparties en 3 Pôles, les activités des Ateliers du Bocage sont multiples et répondent pleinement aux attentes et besoins des partenaires du territoire.

- ✓ Pôle Numérique : Téléphonie, Informatique, Cartouches (consommables bureautiques),
- ✓ Pôle Local : Fabrication de Palettes, Entretien d'Espaces verts et naturels, livres,
- ✓ Pôle Support : Solidatech, ensemble des fonctions supports de l'entreprise.

Enjeux

La gouvernance d'Ateliers du Bocage doit garantir :

- ✓ La transparence des décisions,
- ✓ L'implication des parties prenantes,
- ✓ La cohérence entre la raison d'être et les actions opérationnelles.



Pratiques mises en œuvre

- ✓ Statut SCIC, favorisant une gouvernance multipartite (salariés, partenaires, acteurs du territoire, bénévoles),
- ✓ Intégration de la RSE dans les orientations stratégiques,
- ✓ Existence de chartes et politiques formalisés (RSE, déontologie, achats responsables).

Impacts

- ✓ Alignement fort entre gouvernance et mission sociale,
- ✓ Renforcement de la crédibilité auprès des partenaires institutionnels et financeurs.

Axes de progrès

- ✓ Formation d'indicateurs de pilotage RSE partagés en gouvernance,
- ✓ Renforcement de la participation des salariés aux orientations RSE.

III. DROITS DE L'HOMME

Ateliers du Bocage s'engage à respecter les **droits humains fondamentaux** en conformité avec :

- ✓ Le droit du travail français,
- ✓ Les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

L'entreprise veille notamment à :

- ✓ L'absence de discrimination,
- ✓ L'égalité professionnelle,
- ✓ La prévention du travail forcé et du travail des enfants,
- ✓ Le respect de la liberté syndicale.

Ces engagements s'appliquent à **l'ensemble des collaborateurs et partenaires**.

Ces engagements sont contractualisés dans le cadre des parcours d'insertion via le Contrat d'engagement, garantissant un accompagnement digne, structuré et évalué.



IV. RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La politique sociale constitue un pilier central du projet d'Ateliers du Bocage.

Recrutement et insertion

Le recrutement en CDDI est prioritaire et structuré selon une **démarche collective** associant managers, ASP et partenaires du territoire.

Les principes clés sont :

- ✓ Priorité aux publics les plus éloignés de l'emploi
- ✓ Décisions de recrutement collégiales,
- ✓ Retour systématique aux candidats,
- ✓ Intégration du recrutement dans l'accompagnement socioprofessionnel.

Accompagnement et engagement réciproque

Le contrat d'engagement formalise les responsabilités

- ✓ De l'employeur (emploi, formation, suivi, accompagnement),
- ✓ Du salarié (implication, participation aux actions d'insertion).

La politique sociale repose sur un **principe fort d'équité, d'inclusion** et de **bien-être au travail**.

Actions clés

- ✓ Diversité des profils accueillis (insertion, handicap, apprentis, stagiaires),
- ✓ Ecart salarial plafonné à un facteur 3,
- ✓ Redistribution de 15% des bénéfices aux salariés,
- ✓ Accès à la formation (technique, réglementaire, numérique, développement personnel),
- ✓ Politique structurée de santé et sécurité au travail.

Pilotage des parcours professionnels et employabilité

Ateliers du Bocage a structuré un dispositif d'entretien annuel distinct de l'entretien professionnel, conçu comme un **temps de dialogue**, de **reconnaissance** et de **projection** entre chaque salarié et son manager.

L'entretien annuel permet de :

- ✓ Evaluer la performance individuelle,
- ✓ Fixer des objectifs SMART alignés avec la stratégie de l'entreprise,
- ✓ Identifier les besoins en accompagnement et en formation,
- ✓ Renforcer l'engagement et la motivation.

Ateliers du Bocage a mis en place un dispositif structuré d'entretiens professionnels distinct de l'entretien annuel d'évaluation, visant à :

- ✓ Analyser le parcours professionnel,
- ✓ Maintenir et développer l'employabilité,
- ✓ Identifier les besoins de formations,
- ✓ Accompagner les projets d'évolution professionnelle.

Ces entretiens ont lieu tous les 2 ans pour l'ensemble des salariés et sont complétés par un bilan récapitulatif à 6 ans, conformément aux exigences réglementaires.

Rôle et responsabilités managériales

Le Guide manager formalise les pratiques attendues des managers dans la conduite des entretiens professionnels. Il précise notamment :

- ✓ La distinction entre évaluation de la performance et accompagnement professionnel,
- ✓ L'objectif de projection et de développement des compétences,
- ✓ La partage de l'information avec les RH et la Direction, L'identification des besoins de formation et de mobilité. Cette formalisation garantit **l'équité de traitement** et la **qualité du dialogue professionnel**.



Implication et droits des collaborateurs

Le guide Collaborateur permet à chaque salarié de :

- ✓ Comprendre les objectifs de l'entretien professionnel,
- ✓ Préparer librement son entretien,
- ✓ Identifier ses compétences, ses aspirations et ses besoins,
- ✓ Rester propriétaire de ses éléments préparatoires.

Les collaborateurs sont informés :

- ✓ De leurs droits à la formation (CPF),
- ✓ Des perspectives d'évolution possibles,
- ✓ Des actions mobilisables (formation, tutorat, mobilité, VAE).

L'ensemble de ces dispositifs sont pleinement alignés avec les droits humains au travail.

Suivi des actions et sécurisation des parcours

La grille d'entretien annuel est commune à l'ensemble des salariés (hors parcours insertion disposant de dispositifs spécifiques), garantissant :

- ✓ L'égalité de traitement,
- ✓ La transparence des critères d'évaluation,
- ✓ La traçabilité des échanges et décisions.

Les critères abordent notamment :

- ✓ Le respect des personnes et de l'environnement de travail,
- ✓ L'autonomie, l'organisation et l'esprit d'équipe,
- ✓ L'adhésion aux valeurs de l'entreprise,
- ✓ La communication, la motivation et l'implication.

La grille d'entretien + bilan à 6 ans permet de tracer :

- ✓ Les formations suivies (obligatoires et non obligatoires),
- ✓ Les certifications obtenues ou VAE,
- ✓ Les progressions professionnelles et/ou salariales,
- ✓ Les actions mises en œuvre sur la durée.

Equité, transparence et cadre commun

Ces éléments contribuent directement au **bien-être au travail** et à la **prévention des risques psychosociaux**.

Spécificités Entreprise Adaptée (EA)

Pour les salariés en Entreprise Adaptée, Ateliers du Bocage a formalisé des guides dédiés Managers et Collaborateurs, assurant une **approche adaptée et inclusive**.

Ces guides précisent :

- ✓ Le rôle central du dialogue managérial,
- ✓ La prise en compte des besoins spécifiques liés au handicap,
- ✓ L'accompagnement du développement des compétences,
- ✓ La valorisation des contributions individuelles.

Articulation avec le développement des compétences

L'entretien annuel est pleinement articulé avec :

- ✓ La politique de formation,
- ✓ Les demandes de montée en compétences,
- ✓ Les parcours professionnels,
- ✓ Les dispositifs d'accompagnement existants.

Toute demande de formation est formalisée et transmise au service RH, garantissant un **suivi structuré et équitable**.

Formations : vrai parcours de professionnalisation

Un budget de 5% de la MS est alloué annuellement pour la formation et le développement des compétences.

		2023	2024	2025
Versement OPCO	Uniformalion	64 051 €	64 489 €	59 236 €
Taxe Apprentissage	Taxe d'apprentissage	28 738 €	29 183 €	33 570 €
TOTAL				
Engagement total en % de la MSB (obligatoire + volontaire)	Engagement total en % de la MSB (obligatoire + volontaire)	5%	5%	5%

STAGES ET STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

	2023	2024	2025
Nombre de stagiaires	139	162	96
Nombre heures de stage	4529	5299	4195

Soit , un nombre moyen d'heures de formation par stagiaire de : 43,69 h.

Recrutement et parcours d'insertion

Le parcours d'insertion est formalisé, structuré et partagé entre managers et accompagnatrices socioprofessionnelles.

Il comprend :

- ✓ Un recrutement collégial,
- ✓ Un accompagnement individualisé tout au long du contrat,
- ✓ Des bilans réguliers,
- ✓ Un suivi post-parcours.

En 2025, ce sont :

- ✓ 65 salariés accompagnés,
- ✓ 100 % ont vu leur situation évoluer (mobilité, logement, compétences, confiance),
- ✓ 60 % de sorties dynamiques,
- ✓ 321 actions d'accompagnement,
- ✓ 17 professionnels dédiés à l'accompagnement.

Le nombre de salariés accompagnés témoigne de la mise en œuvre de **parcours individualisés**, mobilisant :

- ✓ Les équipes d'encadrement,
- ✓ Les fonctions support,
- ✓ Et les dispositifs d'accompagnement social et professionnel.

Cet indicateur reflète **l'investissement humain de la coopérative** et la **structuration de l'accompagnement**.

Un taux de sorties dynamiques de 60 % illustre :

- ✓ L'efficacité des parcours d'insertion,
- ✓ La montée en compétences des salariés accompagnés,
- ✓ Leur capacité à accéder à un emploi durable ou à une formation qualifiante.

Cet indicateur est un marqueur fort d'impact social.

Impact social

Avec un effectif moyen de 192 salariés en 2025, Ateliers du Bocage conserve une taille humaine, favorable à :

- ✓ Une gouvernance de proximité,
- ✓ La qualité du management,
- ✓ L'accompagnement individualisé des salariés.

Cet effectif est cohérent avec le statut de SCIC et permet une **implication réelle** des équipes dans le projet coopératif.

Part de l'emploi accompagné (EI +EA)

Avec un taux de 22%, c'est la part d'emplois en Insertion par l'Activité Économique (EI) et en Entreprise Adaptée (EA) constitue un **indicateur central de l'impact social de la structure**.

Elle traduit :

- ✓ L'engagement fort en faveur de l'inclusion,
- ✓ La capacité à accueillir et accompagner des publics éloignés de l'emploi,
- ✓ La cohérence entre les activités économiques et la mission sociale.

Taux d'emploi de personnes en situation de handicap

Avec un taux de 11,5 %, Ateliers du Bocage **dépasse les obligations réglementaires** en matière **d'emploi de personnes en situation de handicap**.

Ce résultat confirme :

- ✓ La vocation inclusive de la coopérative,
- ✓ Son rôle d'acteur engagé dans l'emploi des personnes handicapées,
- ✓ La cohérence avec le statut d'Entreprise Adaptée.



Préserver la santé et la sécurité des salariés

Les objectifs liés à la santé sécurité sont définis dans notre politique QSE.

Conditions de travail : un ensemble d'actions pour améliorer les conditions de travail sont présentées et proposées aux salariés : livret d'accueil, intégration des nouveaux salariés, accord de participation groupe, charte télétravail, adhésion à la mutuelle prévoyance, investissement pour l'aménagement des conditions de travail (amélioration des postes de travail, adaptation aux restrictions d'aptitudes aux postes et aux handicaps).

Dialogue social : pour permettre aux salariés de s'exprimer : CSE / CSSCT, mise à disposition des comptes rendus CSE, boîtes à idées.

Enquête de satisfaction des salariés lors du parcours d'intégration du collaborateur et de l'entretien individuel annuel, enquête QVCT.

Visite médicale : à la prise de poste, lors d'un arrêt de travail de longue durée, selon le poste occupé. Le fréquentiel de visite est fonction du poste occupé et des risques inhérents au poste de travail. La visite peut avoir lieu tous les 2 ans ou tous les 5 ans.

Contribuer au bien-être des salariés :

Le télétravail avec la possibilité de télétravailler de manière ponctuelle ou régulière pour les salariés dans le respect de la Charte établie.

Les contrats de travail peuvent être à temps partiel ou avec aménagement des horaires individuels afin de faciliter l'articulation de la vie professionnelle et la vie personnelle.

Une salle de pause détente est à la disposition de tous les salariés pour les 2 sites de production de La Boujalière et de Brétignolles.

Un service de restauration collective est la disposition de l'ensemble des salariés pour lequel un tarif est indexé aux salaires des collaborateurs, et proposant a minima un à deux menus végétariens par semaine.

Des animations regroupant l'ensemble des salariés ont lieu tous les ans sur des temps forts de la coopérative :

- ✓ L'Assemblée Générale au moins de juin
- ✓ Fêtes de fin d'année au mois de décembre
- ✓ Des temps de cohésion entre activités / Pôle

Pour ces animations, des prestataires locaux sont sollicités : traiteurs, location de vaisselles, magicien, expérience mobilité douce, dégustation de produits locaux, jeux de cohésion, escape game...

Dans leur ensemble, les indicateurs RSE 2025 démontrent :

- ✓ Une forte cohérence entre la raison d'être, les pratiques et les impacts observés,
- ✓ Un positionnement clair en tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire,
- ✓ Une contribution significative à l'inclusion sociale et au développement territorial.

V. ENVIRONNEMENT

La politique environnementale est pilotée par le Programme Développement Durable Horizon 2026.

Plusieurs actions concrètes s'inscrivent dans cette démarche :

- ✓ L'énergie,
- ✓ Le bilan carbone,
- ✓ L'économie circulaire,
- ✓ La prévention des risques environnementaux.

Les activités (réemploi IT, palettes bois, déchets, espaces verts) contribuent directement à la **transition écologique territoriale**.

Certifié selon le référentiel de la norme ISO 14001, il a été retenu dans nos points forts :

- ✓ Le leadership et l'engagement de la direction des Ateliers du Bocage vis-à-vis des décisions prises en faveur de la réduction de ses impacts.
- ✓ L'analyse du contexte sociétal (empreinte CO²) a permis aux Ateliers du Bocage d'identifier le besoin de faire évoluer son positionnement stratégique pour les années à venir : « diminuer les consommations » vers « mieux consommer » et déployer l'utilisation d'énergie renouvelable (bois et solaire)
- ✓ La création d'une Cellule de veille 2050, dont la mission est d'anticiper les évolutions et de stimuler l'innovation au sein de la coopérative. Cette cellule est chargée d'organiser et de structurer la méthode.
- ✓ Le développement de la gamme des « K-bossés » permettant la commercialisation de matériels fonctionnels mais esthétiquement abîmés.
- ✓ La gestion du risque incendie en général avec un plan de défense incendie, la sensibilisation et la montée en compétence des salariés.
- ✓ La maîtrise de la communication et de la sensibilisation de l'ensemble des salariés via le déploiement des « Zones Réflexes » afin de présenter l'organisation de la coopérative, les bonnes pratiques en matière de santé, sécurité et gestes préservant l'environnement.

Enjeux environnementaux

Ateliers du Bocage inscrit ses activités dans une **démarche globale de réduction des impacts environnementaux**, en cohérence avec sa raison d'être et son appartenance au Mouvement Emmaüs.

Les enjeux environnementaux prioritaires portent notamment sur :

- ✓ La maîtrise des consommations énergétiques,
- ✓ La réduction de l'empreinte carbone,
- ✓ Le développement de l'économie circulaire,
- ✓ La préservation des ressources naturelles,
- ✓ La contribution à la transition écologique du territoire.

Economie circulaire

Les activités d'Ateliers du Bocage s'inscrivent naturellement dans une logique **d'économie circulaire**, notamment à travers :

- ✓ La valorisation de matières,
- ✓ La prolongation de la durée de vie des produits,
- ✓ La limitation des déchets ultimes.

Ces actions contribuent directement à la **réduction de l'empreinte environnementale globale**.

Acquérir des produits de seconde vie c'est être en possession d'un équipement qui représente une émission carbone 3 à 5 fois moindre qu'un produit neuf.

Nos activités participent ainsi à la préservation des ressources naturelles et à la revalorisation des équipements électriques électroniques et des emballages professionnels.

Réparer offre un second souffle, une nouvelle vie à l'objet et ainsi prolonge sa durée de fonctionnement et réduit l'impact sur les ressources naturelles nécessaires à sa fabrication (matières premières, énergie, ...)

C'est ainsi que les résultats et impacts majeurs de 2025, ont contribué à la réduction :

- ✓ 22 500 palettes reconditionnées → 349 tonnes de CO₂ évitées,
- ✓ 7 933 PC portables réemployés → 1 190 tonnes de CO₂ évitées,
- ✓ 16 341 smartphones réemployés → 544 tonnes de CO₂ évitées,
- ✓ 126 000 km de covoiturage → 23 tonnes de CO₂ évitées,
- ✓ 136,6 tonnes de déchets verts compostés.

Politique et organisation environnementale

La démarche environnementale est structurée par la **Politique Développement Durable Horizon 2026**, qui fixe un cadre clair de pilotage et d'amélioration continue.

Elle s'appuie sur :

- ✓ Un système de management environnemental formalisé,
- ✓ Des investissements ciblés (énergies renouvelables, sobriété),
- ✓ Des indicateurs de suivi permettant d'objectiver les résultats.

Cette politique vise à :

- ✓ Intégrer l'environnement dans les décisions opérationnelles,
- ✓ Favoriser des pratiques responsables à tous les niveaux,
- ✓ Inscrire les actions dans une logique de progrès mesurable.

La démarche environnementale est portée par :

- ✓ Les fonctions support,
- ✓ L'encadrement de proximité,
- ✓ Et les équipes opérationnelles.

Cette organisation répond aux attendus de la norme ISO 14001.

Energie, gestion des déchets et intensité carbone

Gestion des déchets

La coopérative met en œuvre des pratiques visant à :

- ✓ Trier les déchets à la source,
- ✓ Orienter les flux vers des filières adaptées et domiciliées en France ou en Europe,
- ✓ Sensibiliser les salariés aux bons gestes.

Notre partenariat avec les éco-organismes en charge de la REP DEEE tels que ECOSYSTEM et ECOLOGIC, permet à Ateliers du Bocage d'organiser la collecte, le tri, le traitement, la préparation à la réutilisation et le réemploi.

Notre partenariat avec ECOMAISON pour la REP des équipements de la maison ou de loisirs, permet par la même occasion d'organiser la collecte, le tri et le réemploi de matériels et objets auprès du Mouvement Emmaüs.

Notre adhésion à LEKO, l'éco-organisme en charge des emballages ménagers et professionnels, nous permet de répondre à nos engagements en matière de réduction de déchets.



Ressources et énergie

Une attention est portée à l'usage des ressources (énergie, consommables), avec :

- ✓ Des pratiques de sobriété,
- ✓ Des actions de sensibilisation internes,
- ✓ Une réflexion engagée sur le suivi des consommations.
- ✓ Centrale photovoltaïque 500 kWc,
- ✓ ISO 14001, ICPE, chaudière biomasse, phyto-épuration, éco-pâturage.

Ateliers du Bocage suit de manière structurée sa **consommation énergétique** et l'**intensité carbone associée**, afin d'objectiver l'**impact de ses activités** et de piloter sa **trajectoire climat**.

Les indicateurs sont calculés à partir :

- ✓ Des consommations énergétiques réelles,
- ✓ De facteurs d'émissions reconnus, issus notamment de la Base Carbone® de l'ADEME,
- ✓ D'outils internes de consolidation

La structure énergétique d'Ateliers du Bocage repose quasi exclusivement sur des sources à **faible intensité carbone** :

- ✓ Part d'énergie bas carbone : $\approx 99,9$ % de l'énergie consommée
- ✓ Part d'énergie renouvelable : $\approx 99,9$ %, notamment grâce :
 - à l'électricité d'origine renouvelable,
 - à la production photovoltaïque,
 - à des choix énergétiques cohérents avec la stratégie climat.

Ces résultats positionnent Ateliers du Bocage comme une **structure très faiblement carbonée**, bien au-delà des exigences réglementaires applicables aux PME.

En 2025, le suivi énergétique met en évidence :

- ✓ 1 955 756 kWh d'énergie consommée,
- ✓ 182,6 tCO₂e d'émissions associées à l'énergie,
- ✓ Une intensité carbone moyenne $\approx 10,7$ gCO₂e/kWh, traduisant une empreinte énergétique très faiblement carbonée,
- ✓ $\approx 99,9$ % d'énergie bas carbone et renouvelable.

Ces résultats confirment la cohérence entre :

- ✓ Les investissements réalisés (photovoltaïque, sobriété),
- ✓ La stratégie climat,
- ✓ Et les engagements environnementaux de la coopérative.

Bilan Carbone (Scopes 1, 2 et 3)

Ateliers du Bocage a réalisé un **bilan carbone complet** couvrant les scopes 1, 2 et 3, sur la période 21/02/2022 – 21/02/2023, selon la méthodologie Bilan Carbone®.

Résultats clés :

- ✓ Émissions totales : 7 774,5 tCO₂e,
- ✓ Intensité carbone économique : 55,5 tCO₂e / 100 k€ de CA,
- ✓ Intensité carbone sociale : 44,4 tCO₂e / salarié.

Répartition par scopes :

- ✓ Scope 1 : 59,8 tCO₂e
- ✓ Scope 2 : 18,4 tCO₂e
- ✓ Scope 3 : 7 696,3 tCO₂e, principalement lié :
 - Aux achats et services,
 - À la fin de vie des produits,
 - Aux déplacements domicile - travail.

Ce diagnostic permet de cibler prioritairement les leviers d'action sur la chaîne de valeur.

Analyse et cohérence avec la stratégie environnementale

La performance énergétique et carbone observée est pleinement cohérente avec :

- ✓ Les investissements réalisés (photovoltaïque, sobriété énergétique),
- ✓ Les activités d'économie circulaire portées par la coopérative,
- ✓ La volonté de limiter les impacts environnementaux directs et indirects,
- ✓ Les engagements inscrits dans la politique Développement Durable.

Le suivi de l'intensité carbone permet :

- ✓ D'objectiver les choix énergétiques,
- ✓ De prioriser les actions de progrès,
- ✓ D'alimenter le pilotage environnemental

Gestion de la biodiversité

Sur nos sites de production situés en Deux Sèvres en zone rurale, il était essentiel pour les Ateliers du Bocage de favoriser la biodiversité.

C'est dans ce sens que notre activité d'Entretien d'Espaces Verts et Naturels, pratiquent :

- ✓ La tonte raisonnée,
- ✓ L'éco pâturage
- ✓ Entretien chez les particuliers comme les professionnels, selon le principe de « Zéro Phyto »,
- ✓ L'utilisation de biocarburant pour l'ensemble des outils de taille et de tonte.

Notre site de Brétignolles, implantée en lisière de forêt accueille quant à lui, une dizaine de ruches mis en place avec un apiculteur local.

Le traitement des eaux usées sanitaires est réalisé via une station de traitement biologique à lit planté de roseaux favorisant ainsi la biodiversité.



Perspectives et axes de progrès

À partir des résultats du bilan carbone et du suivi énergétique, les priorités identifiées portent sur :

- ✓ La poursuite de la **sobriété énergétique**,
- ✓ L'optimisation des **achats responsables**,
- ✓ La réduction des impacts liés aux **déplacements**,
- ✓ L'intégration progressive des enjeux climat dans les décisions stratégiques.

Sensibilisation et implication des salariés

Les enjeux environnementaux font l'objet :

- ✓ D'actions de sensibilisation => 100% des salariés sont sensibilisés sur le tri des déchets et la gestion des situations d'urgence,
- ✓ D'échanges avec les équipes, => réunion d'information mensuelle a minima sur les sujets QSE,
- ✓ D'une intégration progressive dans les pratiques quotidiennes => parcours d'intégration du nouveau salarié

Cette dimension humaine est essentielle pour inscrire la démarche environnementale dans la durée.

VI. LOYAUTE DES PRATIQUES

La Charte de déontologie encadre les pratiques professionnelles.

Les engagements clés sont :

- ✓ La prévention des conflits d'intérêts,
- ✓ La concurrence loyale et transparente,
- ✓ La lutte contre la corruption (cadeaux strictement encadrés),
- ✓ La protection des données et la confidentialité.



VII. QUESTIONS RELATIVES AUX BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires (salaires, clients, partenaires) sont placés au cœur du modèle des Ateliers du Bocage, via entre autres :

- ✓ La **qualité des prestations**,
- ✓ La **protection des données** (respect RGPD, système d'effacement sécurisé),
- ✓ Une **communication responsable** et **transparente**.

La communication responsable vise à valoriser **les alternatives durables** proposées par la coopérative.

Afin de renforcer son impact lié aux bénéficiaires, Ateliers du Bocage est labellisé :

- ✓ Service France Garanti
- ✓ QualiRépar (Bonus Réparation)

VIII. COMMUNAUTES ET DEVELOPPEMENT LOCAL

Acteur historique des Deux Sèvres, Ateliers du Bocage privilégie :

- ✓ **L'emploi local,**
- ✓ **Les fournisseurs de proximité et responsables,**
- ✓ **Les partenaires territoriaux.**

Son appartenance au Mouvement Emmaüs et sa gouvernance en SCIC renforce son impact social et sociétal.



IX. REPORTING RSE – INDICATEURS CONSOLIDES

Domaine	Indicateur	Résultat / Objectif
Social	Effectif total	192 salariés
Social	Emploi accompagné	22 %
Social	Salariés accompagnés	65
Social	Sorties dynamiques	60 %
Social	Taux emploi PSH	11,5 %
Social	Contrat d'engagement	100 % des salariés en CDDI
Social	Index égalité Hommes/ Femmes	74
Social	Nombre d'incident Harcèlement/Discrimination	0
Ressources Humaines	Entretiens professionnels	100% des salariés concernés
Ressources Humaines	Entretiens annuels	Dispositif formalisé
Ressources Humaines	Gestion des compétences	Dispositif formalisé
Ressources Humaines	Employabilité	Traçabilité individuelle
Ressources Humaines	Pourcentage de femmes	42,2%
Ressources Humaines	Pourcentage de femmes au plus haut niveau de direction	33%
Ressources Humaines	Pourcentage de femmes au conseil d'administration	30%
Ressources Humaines	Formation	Budget alloué de 5% de la MS
Ressources Humaines	Formation – développement des compétences	4195 h dédiées
Ressources Humaines	Formation Sécurité	427h dédiées
Ressources Humaines	Equité	Pratiques managériales formalisées
Ressources Humaines	Budget alloué à la formation	5% de la Masse Salariale
Sécurité des personnes	Nombre d'AT avec arrêt	-34,8% vs N-1
Droits humains	Informations des salariés	Guide collaborateur formalisé
Droits humains	Inclusion	Agrément EI et EA
Éthique	Politique achats responsables	Déployée
Environnement	Palettes reconditionnées	Objectif 50 000/an
Environnement	LED	100 %
Environnement	Photovoltaïque	100 % des sites
Environnement	Bilan carbone	Scopes 1 à 3 engagé
Environnement	Déchets ultimes	< 4%
Management env.	Politique DD Horizon 2026	Active
Management env.	Certification ISO 14001	Valide 2024–2027
Énergie	Consommation totale	1 955 756 kWh
Énergie	Part bas carbone	≈ 99,9 %
Climat	Intensité carbone énergie	≈ 10,7 gCO ₂ e/kWh
Climat	Émissions totales (BC)	7 774,5 tCO ₂ e
Climat	Scope 3	7 696,3 tCO ₂ e

X. CONCLUSION

Ateliers du Bocage présente une démarche RSE **mature, cohérente et crédible**, alignée avec :

- ✓ Les exigences CSRD adaptées aux PME,
- ✓ Les critères d'évaluation EcoVadis,
- ✓ Les principes de la norme ISO 26000.

ANNEXES

<https://ateliers-du-bocage.fr/>

<https://ateliers-du-bocage.fr/espace-presse-et-documentation>

ANNEXE 1

Extrait des Statuts EMMAÜS France du 21 janvier 2025

STATUTS EMMAÜS FRANCE – AGE 21 janvier 2025

Préambule

Le Mouvement Emmaüs est né d'une rencontre en 1949, entre l'Abbé Pierre et une poignée d'hommes et de femmes « décidant d'unir leur volonté et leurs actes pour s'entraider et secourir ceux qui souffrent ».

Le Mouvement Emmaüs s'est développé, avec une volonté universelle, en Groupes (communautés, associations et organismes divers), non seulement en France, mais dans de nombreux pays étrangers, l'ensemble constituant Emmaüs International.

Les Groupes français, lors d'assises nationales tenues à Paris le 20 novembre 1985, ont constitué une association nationale dénommée « Emmaüs France », structurée en mode fédéral, qui s'inscrit dans l'organisation d'Emmaüs International, comme Organisation Nationale (Région Emmaüs Europe).

La Fédération est organisée structurellement en trois Branches et territorialement en Régions.

Le Manifeste universel du Mouvement Emmaüs a été adopté à l'Assemblée Mondiale de Berne (Suisse) en 1969. Il « constitue le fondement simple et précis du Mouvement Emmaüs, il doit être adopté et appliqué par chaque Groupe désirant en être un membre actif ».

Dans ce cadre, les champs d'action d'Emmaüs en France sont :

- l'accueil et l'accompagnement des exclus
- l'éveil des consciences
- le refus de la fatalité
- la lutte contre les causes de la misère, l'exclusion, l'injustice sociale
- la défense des droits de l'Homme, de l'environnement, de la paix
- les échanges internationaux
- les actions de solidarité partagées.

La Fédération est indépendante, sans but lucratif et sans appartenance politique ou religieuse. Elle agit dans le respect du principe de non-discrimination, des diverses identités et convictions philosophiques, politiques ou religieuses de ses membres. Elle garantit la liberté de conscience pour chacun de ses membres.

....

4.1. Objet

La Fédération Emmaüs France a pour objet :

- de lutter contre les causes et les conséquences de la misère et contre toutes les formes d'exclusion
- de contribuer à la défense et à la mise en œuvre des orientations d'Emmaüs International,
- de représenter le Mouvement Emmaüs au plan national, notamment auprès des pouvoirs publics et de la société,
- de garantir, et de faire connaître, le sens et la cohérence de l'action collective de ses Groupes,
- de fédérer les Groupes, d'animer et de promouvoir, par l'action et la parole, la dynamique du Mouvement Emmaüs en France,
- d'assurer l'unité des Groupes du Mouvement Emmaüs en France dans le respect de leur diversité,
- d'aider les Groupes du Mouvement Emmaüs en France à remplir leurs missions,
- d'encourager l'entraide mutuelle et la créativité de ses membres,
- de soutenir et de promouvoir les innovations dans ses champs d'actions.

...

6.1. Acquisition de la qualité de membre

Un Groupe acquiert la qualité de membre d'Emmaüs France par décision de l'Assemblée Générale d'Emmaüs France sur proposition du Conseil d'Administration, après une période probatoire.

Il est rattaché à une Branche et à une Région.

La décision de l'Assemblée Générale (acceptation ou refus) n'a pas à être motivée.

Toute demande d'adhésion d'un Groupe à Emmaüs France est instruite par le Conseil d'Administration d'Emmaüs France, sur avis de la Branche et de la Région concernée. Les Groupes sollicitant leur adhésion sont présentés par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

Pour acquérir la qualité de membre, tout Groupe doit :

- 1/ avoir la personnalité juridique
 - 2/ s'engager à respecter le Manifeste universel du mouvement Emmaüs, les statuts, le règlement intérieur d'Emmaüs France, le socle commun, ainsi que l'ensemble des textes ou chartes en vigueur au sein du Mouvement Emmaüs en France,
 - 3/ payer la cotisation annuelle,
 - 4/ signer et respecter le contrat d'affiliation,
 - 5/ justifier de statuts en vigueur conformes aux statuts et au règlement intérieur d'Emmaüs France,
 - 6/ s'engager à mettre en œuvre les orientations et délibérations prises en assemblée générale d'Emmaüs France.
- ...

Article 7.2. Engagements des Groupes adhérents

Outre les engagements découlant des autres articles des présents statuts et du règlement intérieur d'Emmaüs France, chaque Groupe membre d'Emmaüs France, ainsi que ses dirigeants, s'engagent à :

- respecter les dispositions du Manifeste universel du mouvement Emmaüs, des Statuts et du Règlement Intérieur d'Emmaüs France, du contrat d'affiliation, du Socle Commun, ainsi que de l'ensemble des textes ou chartes en vigueur au sein d'Emmaüs France,
- faire en sorte que ses statuts soient en conformité avec les textes cités au tiret précédent,
- mettre en œuvre et respecter les délibérations et orientations prises en Assemblée générale d'Emmaüs France, et les décisions de Branche applicables au Groupe concerné,
- payer sa cotisation annuelle à échéance, dont le montant est calculé en application d'un barème fixé annuellement par l'Assemblée Générale d'Emmaüs France,
- respecter les règles de transparence fixées par les textes et chartes en vigueur au sein d'Emmaüs France en transmettant à Emmaüs France les documents prévus,
- respecter les obligations prévues par les conventions nationales signées entre Emmaüs France et les administrations publiques, lorsque ces conventions s'imposent au Groupe concerné,
- coopérer et participer activement aux audits diligentés par Emmaüs France en application de l'article 7.2 de son règlement intérieur, tant dans le temps de la réalisation de l'audit (transparence, transmission des informations et documents, respect des échéances) qu'à son issue (mise en œuvre effective des demandes formulées par Emmaüs France quant au respect des engagements pris en sa qualité d'adhérent dans les délais impartis),
- inscrire dans ses statuts, sauf si la forme juridique du Groupe ne le permet pas, qu'Emmaüs France est membre de droit du Conseil d'administration du Groupe, et respecter la qualité et les prérogatives du représentant d'Emmaüs France à ce titre.

MANIFESTE UNIVERSEL DU MOUVEMENT EMMAÛS

Adopté à Berne, le 24 mai 1969, par la 1^{ère} Assemblée internationale du Mouvement d'Emmaüs.

_ PREAMBULE

Notre nom **EMMAÛS** est celui d'une localité de Palestine où des désespérés retrouvèrent l'espérance. Ce nom évoque pour tous, croyants ou non croyants, notre commune conviction que seul l'amour peut nous lier et nous faire avancer ensemble.

Le **Mouvement EMMAÛS** est né en novembre 1949 par la **rencontre** : d'hommes ayant pris conscience de leur situation privilégiée et de leurs responsabilités sociales devant l'injustice, et d'hommes qui ne possédaient plus de raison de vivre, les uns et les autres décidant d'unir leurs volontés et leurs actes pour s'entraider et secourir ceux qui souffrent, dans la conviction que c'est en devenant sauveur des autres que l'on se sauve soi-même. Pour ce faire, des Communautés se sont constituées qui travaillent pour vivre et donner. En outre se sont formés des groupes d'amis et de volontaires qui luttent sur les plans civique et privé.

_ MANIFESTE

1.

Notre loi est celle de laquelle dépend, pour l'humanité entière, toute vie digne d'être vécue, toute vraie paix et joie de chaque personne et de chaque société :
« Servir avant soi qui est moins heureux que soi »
« Servir premier le plus souffrant »

2.

Notre certitude est que le respect de cette loi doit animer toute recherche de justice et donc de paix entre les hommes.

3.

Notre but est d'agir pour que chaque homme, chaque société, chaque nation puisse vivre, s'affirmer et s'accomplir dans l'échange et le partage, ainsi que dans une égale dignité.

4.

Notre méthode consiste à créer, soutenir, animer des milieux dans lesquels tous, se sentant libres et respectés, puissent répondre à leurs propres besoins et s'entraider.

5.

Notre premier moyen, partout où cela est possible, est le travail de récupération qui permet de redonner valeur à tout objet et de multiplier les possibilités d'action d'urgence au secours des plus souffrants.

6.

Tous autres moyens réalisant l'éveil des consciences et le défi doivent aussi être employés pour servir et faire servir premier les plus souffrants, dans un partage de leurs peines et de leurs luttes -privées et civiques-, jusqu'à la destruction des causes de chaque misère.

7.

Notre liberté : **EMMAÛS** n'est subordonné, dans l'accomplissement de sa tâche, à aucun autre idéal que celui exprimé dans le présent Manifeste, et à aucune autre autorité que celle constituée en son sein selon ses propres règles d'organisation. Il agit en conformité avec la Déclaration des droits de l'homme, adoptée par les Nations Unies, et les lois justes de chaque société, de chaque nation, sans distinction politique, raciale, linguistique, spirituelle ou autre. Rien d'autre ne peut être requis de quiconque désire participer à notre action que l'acceptation du contenu du présent Manifeste.

8.

Nos membres : Le présent Manifeste constitue le fondement simple et précis du Mouvement **EMMAÛS**. Il doit être adopté et appliqué par chaque groupe désirant en être membre actif.

47 avenue de la Résistance / 93104 Montreuil Cedex
Tel. : 01 41 58 25 00 / Fax : 01 48 57 45 95
contact@emmaus-france.org
www.emmaus-france.org



EMMAÛS
NE PAS SUBIR
TOUJOURS AGIR